

Sous le patronage de l'Union Libyenne
des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture

Application de la convention fiscale **Franco-Libyenne**

Conférence, mardi 6 octobre 2009 de 10h00 à 13h30
Tripoli, Hôtel Corinthia Bab Africa

Invitation

Chambre
de Commerce
Franco-Libyenne



الغرفة التجارية الليبية الفرنسية

C/M/S/ Bureau Francis Lefebvre



Sultan for Accounting, Auditing and Tax Consulting

Introduction par :

- M. Giuma Ali Alusta, Président de l'Union Libyenne des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
- M. Michel Casals, Président de la Chambre de Commerce Franco-Libyenne
- M. El Boueshi Ellafi, Directeur Général des Impôts

Intervenants :

- M. Elmedhi Hassan Alwershefani, Directeur Général Adjoint des Impôts
- M. Mohamed Ibrahim Werfalli, Conseiller juridique à la Direction des Impôts
- Dr Abdussalam Sultan, Expert-comptable fiscaliste
- Me Frédéric Elbar, Avocat Associé de CMS Bureau Francis Lefebvre, en charge du Maghreb

Seront également présents :

- M. Khalifa Ashour, Directeur du département juridique à la Direction des Impôts
- M. Ibrahim Sanouga, Directeur des Impôts de Tripoli
- M. Azzedine Bakoush, Directeur du département Sociétés des Impôts de Tripoli

Me Frédéric Elbar sera également le modérateur de cette conférence

Programme :

Accueil des participants à 9 h 30

Cocktail à 13 h 30

La convention fiscale de non double imposition entre la Libye et la France est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Il s'agit de la première convention fiscale signée avec un pays occidental.

La Libye est un pays dans lequel de nombreuses entreprises françaises sont présentes et les liens commerciaux entre les deux pays ne cessent de se renforcer. Les systèmes fiscaux des deux pays sont différents et les entreprises Libyennes et Françaises voient donc avec un certain intérêt ce lien fiscal qui peut leur permettre de consolider leurs relations économiques.

Des questions pratiques se posent sur l'application de cette convention et sur son interprétation. Aussi, CMS Bureau Francis Lefebvre, la Chambre de Commerce Franco-Libyenne et la société Sultan for Accounting Auditing and Tax Consulting, avec le parrainage de l'Union Libyenne des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, ont souhaité organiser une conférence sur ce thème à Tripoli avec la participation des autorités fiscales libyennes.

CMS Bureau Francis Lefebvre, 1-3, villa Emile Bergerat, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex, France
T +33 1 47 38 55 00 - F +33 1 47 38 55 55 - info@cms-bfl.com - www.cms-bfl.com

CMS Bureau Francis Lefebvre est membre de CMS, regroupement de 9 grands cabinets d'avocats européens indépendants offrant aux entreprises un éventail complet de services juridiques et fiscaux en Europe et dans le reste du monde. Fort de plus de 4600 collaborateurs, dont plus de 2400 avocats et 595 associés, CMS s'appuie sur 48 implantations dans le monde.

Cabinets membres de CMS

CMS Adonnino Ascoli & Cavasola Scamoni, CMS Albiñana & Suárez de Lezo, CMS Bureau Francis Lefebvre, CMS Cameron McKenna LLP, CMS DeBacker, CMS Derks Star Busmann, CMS von Erlach Henrici AG, CMS Hasche Sigle, CMS Reich-Rohrwig Hainz.

Implantations mondiales principales et secondaires des cabinets membres de CMS : **Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Londres, Madrid, Paris, Rome, Vienne, Zurich**, Aberdeen, Alger, Anvers, Arnhem, Beijing, Belgrade, Bratislava, Bristol, Bucarest, Budapest, Buenos Aires, Casablanca, Cologne, Dresde, Dusseldorf, Edinbourg, Frankfort, Hambourg, Kiev, Leipzig, Ljubljana, Lyon, Marbella, Milan, Montevideo, Moscou, Munich, Prague, Sao Paulo, Sarajevo, Seville, Shanghai, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Utrecht, Varsovie and Zagreb.

Les cabinets membres de CMS, en association avec The Levant Lawyers, sont présents à Beyrouth, Abu Dhabi, Dubaï et Koweït.